



Assemblée générale

Distr. générale
29 juillet 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 142 de l'ordre du jour provisoire*

Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

Budget révisé de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandats et résultats escomptés	1-4	4
II. Ressources nécessaires		7
A. Ressources financières	5	7
B. Ressources humaines		9
III. Analyse des variations	6-30	10
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	31	18
Carte		19

* A/58/150.



Résumé

Le budget initial de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, figurant dans le document A/57/689, s'élevait à un montant brut de 188 229 200 dollars, qui comprenait des contributions volontaires en nature budgétisées pour un montant de 60 000 dollars. Ce budget initial avait été établi compte tenu d'un plan de réduction des effectifs de la Mission comportant quatre phases exposé par le Secrétaire général dans les paragraphes 91 à 94 d'un rapport au Conseil de sécurité daté du 17 avril 2002 (S/2002/432).

Peu après l'établissement du budget initial, compte tenu de l'évolution de la situation en matière de sécurité dans la région, le Secrétaire général a présenté un rapport au Conseil de sécurité, en date du 3 mars 2003 (S/2003/243), dans lequel il proposait, dans les paragraphes 20 à 35, des stratégies révisées pour la composante militaire et la composante de police de la Mission, en particulier un ralentissement de la réduction des effectifs au cours de l'exercice 2003-2004. Ces stratégies révisées ont ensuite été approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1473 (2003) du 4 avril 2003.

Le présent rapport porte sur le budget révisé qui financerait le fonctionnement de la MANUTO pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004. Des ressources additionnelles y sont demandées pour tenir compte du ralentissement de la réduction des effectifs, conformément aux stratégies révisées concernant les composantes militaire et de police. Non compris les montants qui, pour la même période, sont prévus pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), le budget révisé de la MANUTO, pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, représente un montant brut de 208 887 500 dollars (montant net : 202 333 200 dollars), qui comprend des contributions volontaires en nature budgétisées pour un montant de 60 000 dollars.

En attendant la présentation du budget révisé, comme suite à une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/772/Add.11), l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/327 du 18 juin 2003, a ouvert un crédit d'un montant brut de 193 337 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, comprenant le montant de 8 337 100 dollars prévu pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et pour la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

Le budget révisé, qui représente une augmentation de 23 827 500 dollars (montant brut) par rapport au budget approuvé initialement (185 millions de dollars) prévoit, au maximum, le déploiement de 3 405 soldats, 95 observateurs militaires, 550 membres de la police civile, 125 membres de la police civile appartenant à une unité constituée, 399 membres du personnel international et 928 agents locaux. Les effectifs maximums autorisés pour les contingents, les observateurs militaires et la police civile sont inférieurs aux chiffres précédemment approuvés, mais l'effectif moyen proposé dans le budget révisé pour ces trois catégories de personnel est supérieur à celui qui était proposé dans le budget initial (A/57/689), comme il est expliqué dans les paragraphes 5 à 7 du présent rapport.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Montants répartis (2002/03)	Montants initialement répartis (2003/04)	Prévisions de dépenses révisées (2003/04)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	138 560,5	79 071,4	90 325,4	11 254,0	14,2
Personnel civil	61 571,8	48 316,2	52 950,8	4 634,6	9,6
Dépenses opérationnelles	91 867,7	57 612,4	65 551,3	7 938,9	13,8
Total brut	292 000,0	185 000,0	208 827,5	23 827,5	12,9
Recettes provenant des contributions du personnel	8 414,2	6 014,4	6 554,3	539,9	9,0
Total net	283 585,8	178 985,6	202 273,2	23 287,6	13,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	60,0	60,0	60,0	–	–
Total	292 060,0	185 060,0	208 887,5	23 827,5	12,9

Ressources humaines

Catégorie de personnel	Effectif autorisé (2003/04 ^a)	Effectif révisé (2003/04 ^a)	Variation nette
Observateurs militaires	106	95	(11)
Contingents	3 764	3 405	(359)
Police civile	650	550	(100)
Unité constituée de police civile	–	125	125
Personnel international	388	899	11
Personnel local	732	928	196
Volontaires des Nations Unies	200	209	9

^a Effectif autorisé le plus élevé.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats escomptés

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) dans sa résolution 1410 (2002) du 17 mai 2002, pour une période initiale de 12 mois, à compter du 20 mai 2002. Dans la même résolution, le Conseil a établi un plan d'exécution du mandat de la Mission, qui prévoyait le retrait échelonné du personnel militaire et du personnel civil. Dans sa résolution 1473 (2003) du 4 avril 2003, le Conseil de sécurité a décidé de réviser le mandat de la Mission et son plan d'exécution. Ainsi révisé, le plan d'exécution prévoyait que le retrait des contingents et de la police civile se ferait plus lentement et que, pendant un an, la composante de police serait renforcée par une unité constituée internationale. Le plan révisé d'exécution du mandat de la Mission a été décrit plus en détail dans un rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, en date du 21 avril 2003 (S/2003/449).

2. Dans sa résolution 1480 (2003) du 19 mai 2003, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MANUTO jusqu'au 20 mai 2004.

3. La MANUTO a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de garantir la stabilité et la sécurité à long terme au Timor-Leste.

4. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les principaux produits correspondants. Les tableaux ci-après indiquent comment les produits nouveaux que l'on propose d'exécuter avec les ressources supplémentaires demandées contribueront à obtenir les réalisations escomptées déjà définies dans le projet de budget initial (A/57/689). Ces contributions supplémentaires peuvent être mesurées grâce aux indicateurs de succès précédemment formulés, d'où la mention « sans changement ». Les titres des composantes ont été alignés sur ceux des programmes prévus dans le plan révisé d'exécution du mandat de la Mission, présenté par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité (S/2003/449, par. 13 à 51).

Composante 1 : stabilité, démocratie et justice (intitulée « politique » dans le projet de budget initial)

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
1.1 Sans changement	Sans changement	Sans changement
1.2 Sans changement	Sans changement	Sans changement
1.3 Sans changement	Sans changement	500 agents du Service de police formés aux questions de droits de l'homme
1.4 Sans changement	Sans changement	Sans changement
<i>Facteurs externes</i> : sans changement.		

**Composante 2 : sécurité extérieure et contrôle des frontières
(intitulée « militaire » dans le projet de budget initial)**

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
2.1 Sans changement	Sans changement	Sans changement
2.2 Sans changement	Sans changement	Sans changement
2.3 Sans changement	Sans changement	Sans changement
<p><i>Facteurs externes</i> : Le Gouvernement du Timor-Leste mettra en place des services efficaces de patrouille des frontières et une force de défense (Falintil-FDTL) et dotera la police des moyens nécessaires pour faire face aux bandes armées et autres fauteurs de troubles et assurer une surveillance policière de proximité dans le plein respect des droits de l'homme.</p>		

**Composante 3 : sécurité intérieure et maintien de l'ordre
(intitulée « police civile » dans le projet de budget initial)**

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
3.1 Sans changement	Sans changement	Contrôle efficace des émeutes grâce à une unité constituée internationale, parallèlement à la mise en oeuvre d'un programme de formation du Groupe d'intervention rapide
3.2 Sans changement	Sans changement	Formation de 2 830 agents de police et recrutement de 500 agents supplémentaires par le Gouvernement Plan d'action quinquennal pour la Policia Nacional de Timor-Leste (PNTL) – renforcement des moyens de la police nationale à tous les niveaux de l'administration et application des recommandations de la Mission d'évaluation conjointe

Composante 4 : appui (même intitulé que dans le projet de budget initial)

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
Sans changement	Sans changement	Gestion administrative de 207 personnes supplémentaires (personnel civil) 1 200 paiements supplémentaires Passation de 30 bons de commande supplémentaires 4 inspections supplémentaires du matériel appartenant aux contingents 3 inspections supplémentaires d'aéronefs 2 580 heures de vol supplémentaires Déploiement et rapatriement de 630 personnes de plus par les forces armées et de police 63 expéditions supplémentaires effectuées ou reçues
<i>Facteurs externes</i> : sans changement.		

II. Ressources nécessaires

A. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Montants répartis (2002/03)	Montants répartis initialement (2003/04)	Prévisions de dépenses révisées (2003/04)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	4 627,2	3 075,7	3 346,5	270,8	8,8
Contingents	104 007,3	64 810,2	71 309,2	6 499,0	10,0
Police civile	29 926,0	11 185,5	12 991,9	1 806,4	16,1
Unités de police constituées	–	–	2 677,8	2 677,8	–
Personnel civil					
Personnel international ^a	50 679,9	39 641,6	43 696,4	4 054,8	10,2
Personnel recruté dans le pays ^b	3 562,9	2 564,9	2 871,0	306,1	11,9
Volontaires des Nations Unies	7 329,0	6 109,7	6 383,4	273,7	4,5
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 466,4	3 955,5	3 955,5	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	3 422,8	3 260,9	3 260,9	–	–
Voyages	745,4	706,8	721,8	15,0	2,1
Installations et infrastructures	18 487,0	13 833,3	15 317,2	1 483,9	10,7
Transports terrestres	5 424,6	3 503,9	3 844,8	340,9	9,7
Transports aériens	37 586,0	18 963,6	24 279,6	5 316,0	28,0
Transports maritimes	1 102,5	1 124,4	1 124,4	–	–
Transmissions	7 971,3	4 855,7	5 173,1	317,4	6,5
Informatique	802,1	898,0	898,0	–	–
Services médicaux	4 061,9	2 918,4	3 000,8	82,4	2,8
Matériel spécial	1 361,4	992,0	1 091,0	99,0	10,0
Fournitures, services et matériel divers	3 436,3	2 599,9	2 884,2	284,3	10,9
Projets à impact rapide	–	–	–	–	–
Total brut	292 000,0	185 000,0	208 827,5	23 827,5	12,9
Recettes provenant des contributions du personnel	8 414,2	6 014,4	6 554,3	539,9	9,0
Total net	283 585,8	178 985,6	202 273,2	23 287,6	13,0

Catégorie de dépenses	Montants répartis (2002/03) (1)	Montants répartis initialement (2003/04) (2)	Prévisions de dépenses révisées (2003/04) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées ^c)	60,0	60,0	60,0	–	–
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	3 436,3	2 599,9	2 884,2	284,3	10,9
Total	292 060,0	185 060,0	208 887,5	23 827,5	12,9

^a Les montants révisés pour 2003/04 ont été calculés sur la base d'un taux de vacance de postes de 20 %, contre 25 % dans le budget initial.

^b Les montants pour 2003/04 (budget initial et budget révisé) ont été calculés sur la base d'un taux de vacance de postes de 15 %.

^c Les montants révisés pour 2003/04 tiennent compte d'une contribution de 60 000 dollars offerte par le Gouvernement du Territoire du Nord (Australie).

2. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

5. Les montants prévus au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome qui sont compris dans le montant total révisé des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 se répartissent comme suit :

Catégorie de dépenses	Budget initial	Ressources additionnelles (unités constituées)	Ressources additionnelles (contingents)	Montant total révisé (milliers de dollars É.-U.)
Matériel majeur	16 306,9	500,0	1 500,0	18 306,9
Soutien logistique autonome				
Restauration	831,8	–	83,0	914,8
Transmissions	2 429,5	–	243,0	2 672,5
Mobilier et matériel de bureau	706,0	–	71,0	777,0
Électricité	882,6	–	88,0	970,6
Missions secondaires du génie	495,7	–	50,0	545,7
Neutralisation des explosifs et munitions	250,2	–	25,0	275,2
Blanchisserie et nettoyage	687,9	–	68,0	755,9
Matériel de campement	331,2	–	33,0	364,2
Matériel d'hébergement	1 237,1	450,0	124,0	1 811,1
Services médicaux	2 328,3	–	–	2 328,3
Observation	741,8	–	74,0	815,8
Fournitures pour la défense des périmètres	1 065,3	–	107,0	1 172,3
Literie et mobilier divers et détente et loisirs	1 348,2	–	135,0	1 483,2
Total partiel	13 335,6	450,0	1 101,0	14 886,6
Total	29 642,5	950,0	2 601,0	33 193,5

B. Ressources humaines

1. Militaires et personnel de police

	<i>Effectif autorisé^a</i> <i>(2003/04)</i>	<i>Effectif révisé^a</i> <i>(2003/04)</i>	<i>Variation nette</i>
Observateurs militaires	106	95	(11)
Contingents	3 764	3 405	(359)
Police civile	650	550	(100)
Unités constituées de police civile	–	125	125

^a Représente le maximum de l'effectif autorisé.

2. Personnel civil

	<i>Personnel international</i>							<i>Total partiel</i>	<i>Personnel local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total général</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général^a											
Effectif autorisé 2003/04	2	3	38	49	1	18	–	111	84	41	236
Effectif révisé 2003/04	2	3	38	49	1	18	–	111	84	41	236
Bureau du commandant de la Force											
Effectif autorisé 2003/04	–	1	–	–	–	2	–	3	45	–	48
Effectif révisé 2003/04	–	1	–	–	–	2	–	3	45	–	48
Bureau du Directeur de la police											
Effectif autorisé 2003/04	–	1	2	–	–	1	–	4	70	–	74
Effectif révisé 2003/04	–	1	2	–	–	1	–	4	70	–	74
Division de l'administration											
Effectif autorisé 2003/04	–	3	31	40	184	12	–	270	533	159	962
Effectif révisé 2003/04	–	3	32	41	193	12	–	281	729	168	1 178
Total											
Effectif autorisé 2003/04	2	8	71	89	185	33	–	388	732	200	1 320
Effectif révisé 2003/04	2	8	72	90	194	33	–	399	928	209	1 536
Variation nette	–	–	1	1	9	–	–	11	196	9	216

^a Comprend les collaborateurs directs du Représentant spécial et le Bureau des affaires politiques, le Bureau du Conseiller juridique, le Bureau des droits de l'homme, le Bureau chargé des relations publiques, le bureau de liaison de l'appui civil et le bureau de liaison de Jakarta, ainsi que le Groupe des crimes graves.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficacité (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	270,8	8,8 %

• **Mandat : ralentissement du rythme de réduction des effectifs**

6. Le montant révisé a été calculé compte tenu d'un effectif moyen de 87 observateurs militaires, contre 79 dans le budget initial. Durant l'exercice 2003/04, les ressources additionnelles permettront d'obtenir pendant plus longtemps les produits énumérés dans le budget initial (A/57/689) au titre de la composante 2 (Sécurité extérieure et contrôle des frontières). Le tableau ci-après indique le calendrier de déploiement des observateurs militaires, autorisé initialement et révisé, pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 :

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

Déploiement des observateurs militaires

	2003						2004						Moyenne
	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Effectif autorisé	106	90	90	90	90	90	65	65	65	65	65	65	79
Effectif révisé	95	95	95	95	95	95	78	78	78	78	78	78	87
Différence	(11)	5	5	5	5	5	13	13	13	13	13	13	8

	Variation	
Contingents	6 499,0	10,0 %

• Mandat : ralentissement du rythme de réduction des effectifs

7. L'augmentation qui apparaît est due au fait que les effectifs des contingents (bataillons d'infanterie et unités d'appui spécialisées) seraient réduits plus lentement. Le montant révisé inclut les ressources additionnelles nécessaires à diverses rubriques : remboursement des dépenses des contingents sur la base des taux standard, déploiement, relève et rapatriement du personnel militaire, indemnité journalière, rations, déploiement du matériel appartenant aux contingents et fret connexe. Durant l'exercice 2003/04, les ressources additionnelles demandées permettront d'obtenir pendant plus longtemps les produits indiqués dans le budget initial (A/57/689) au titre de la composante 2 (Sécurité extérieure et contrôle des frontières). Le tableau ci-après indique le calendrier de déploiement des contingents, autorisé initialement et révisé, pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004.

Déploiement des contingents

	2003						2004						Moyenne
	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Effectif autorisé	3 764	2 690	2 690	2 690	2 690	2 690	1 685	1 685	1 685	1 685	1 685	1 685	2 277
Effectif révisé	3 405	3 405	3 405	3 205	3 205	3 205	1 672	1 672	1 672	1 672	1 672	1 672	2 489
Différence	(359)	715	715	515	515	515	(13)	(13)	(13)	(13)	(13)	(13)	211

	Variation	
Police civile	1 806,4	16,1 %

• Mandat : ralentissement du rythme de réduction des effectifs

8. La hausse est imputable à l'augmentation de l'effectif moyen de la police civile, qui passe de 279 à 329. Le déploiement supplémentaire d'une nouvelle unité de police constituée doit permettre de faire face à des situations d'émeute et d'assurer la formation de l'Unité d'intervention rapide, comme prévu dans les produits au titre de la composante 3 (Sécurité publique et maintien de l'ordre). Le calendrier de déploiement de la police civile pour 12 mois, autorisé initialement et révisé, est le suivant :

Déploiement de la police civile

	2003						2004						Moyenne
	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Effectif autorisé	650	500	500	500	300	300	100	100	100	100	100	100	279
Effectif révisé	550	500	500	500	400	300	200	200	200	200	200	200	329
Différence	(100)	–	–	–	100	–	100	100	100	100	100	100	50

	Variation	
Unités de police constituées	2 677,8	–

• Mandat : ralentissement du rythme de réduction des effectifs

9. Les prévisions révisées tiennent compte du déploiement d'une nouvelle unité de police constituée, dotée d'un effectif moyen de 104 hommes. Le déploiement d'une unité supplémentaire doit permettre de faire face à des situations d'émeute et d'assurer la formation de l'Unité d'intervention rapide, comme prévu dans les produits au titre de la composante 3 (Sécurité publique et maintien de l'ordre). Le calendrier de déploiement d'une unité de police constituée pour 12 mois, autorisé initialement et révisé, est le suivant :

Déploiement d'une unité de police civile constituée

	2003						2004						Moyenne
	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Effectif autorisé	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif révisé	–	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	–	104
Différence	–	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	–	104

	Variation	
Personnel international	4 054,8	10,2 %

• Mandat : ralentissement du rythme de réduction des effectifs

10. En raison du ralentissement du retrait des forces militaires et du renforcement des forces de police de la MANUTO, il est indispensable de maintenir une partie de la capacité administrative de la Mission afin que les activités de fond continuent de bénéficier de tout l'appui qui leur est nécessaire.

11. À la suite de la révision des effectifs prévus pour l'exercice, 11 des 67 postes qui devaient être rayés du tableau d'effectifs sont maintenus, comme indiqué plus haut dans la section II.B.2. Tous les postes maintenus appartiennent à la Division de l'administration. En conséquence, les effectifs requis pour l'exercice 2003/04 font apparaître une diminution de 56 postes par rapport aux effectifs autorisés pour l'exercice 2002/03.

12. En plus du maintien de ces 11 postes, il est proposé de reporter le retrait du personnel, qui était prévu pour le 30 septembre 2003, au 31 décembre 2003. En conséquence, les 399 postes du tableau d'effectifs proposé seront tous maintenus pendant six mois, jusqu'au 31 décembre, et, par ailleurs, la réduction de 17 postes initialement prévue au 30 septembre 2003 n'aura pas lieu. La Mission reprendra le calendrier antérieur du retrait des effectifs à partir du 1er janvier 2004. Le calendrier du retrait du personnel international, autorisé initialement et révisé, est le suivant :

Déploiement du personnel international

	2003						2004						Moyenne
	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Effectif autorisé	388	388	388	371	371	371	332	332	332	314	314	314	351
Effectif révisé	399	399	399	399	399	399	332	332	332	314	314	314	361
Différence	11	11	11	28	28	28	-	-	-	-	-	-	10

13. Les 11 postes internationaux qu'il est proposé de maintenir se répartissent comme suit : 1 poste d'administrateur de la classe P-4 pour le chef de la gestion des marchés dans la Section consolidée des opérations logistiques, 1 poste P-3 et 4 postes du Service mobile pour des agents de sécurité à la Section de la sécurité, 1 poste du Service mobile pour un assistant à la Section des finances, 1 poste du Service mobile pour un inspecteur des denrées alimentaires dans la Section consolidée des opérations logistiques, 1 poste du Service mobile pour un administrateur des districts dans le Groupe d'administration des districts, 1 poste du Service mobile pour un technicien de l'Union internationale des télécommunications dans la Section des services électroniques et 1 poste du Service mobile pour un assistant aux opérations aériennes dans la Section de l'aviation.

14. À l'exception du poste P-4 du Chef du Groupe de la gestion des marchés, tous les postes qui seront maintenus se trouveront dans le secteur ouest, à Suai et à Covalima. Le plan de retrait initial de la MANUTO prévoyait la fermeture du quartier général du secteur ouest et le retrait de tout son personnel militaire et civil d'ici à la fin de l'exercice 2002/03. Lorsque les hostilités ont repris, on s'est rendu compte que le secteur ouest était crucial pour le contrôle de la frontière entre le Timor-Leste et le Timor occidental. D'où la nécessité de maintenir une partie du personnel du quartier général du secteur ouest pour assurer l'appui nécessaire aux activités militaires et aux activités de la police.

15. Le Groupe de la gestion des marchés du Centre de soutien logistique joue un rôle très important pour toutes les composantes de la Mission puisqu'il supervise la distribution des rations, de l'eau et du combustible partout dans le pays. Dans le budget initial de l'exercice 2003/04, il était proposé de regrouper les trois cellules du Groupe de la gestion des marchés (cellule des rations, cellule de l'eau en bouteille et cellule du combustible) sous l'autorité directe du chef du Centre de soutien logistique, compte tenu de la baisse prévue du volume de travail de la Mission. Comme la Mission prévoit de maintenir les effectifs militaires pendant une période plus longue, le volume de travail du Centre de soutien logistique dans son ensemble et du Groupe de la gestion des marchés en particulier sera plus important

que prévu. En conséquence, il est proposé de maintenir le poste du chef du Groupe de gestion des marchés (P-4) jusqu'au 31 décembre 2003.

16. Pour tenir compte du report du retrait du personnel au cours de la première moitié de l'exercice 2003/04, le taux de vacance de postes appliqué aux prévisions de dépenses relatives au personnel international sera ramené à 20 %, contre 25 % dans le budget initial. Le taux de 20 % représente un taux de vacance de postes de 10 % pour toute la durée de l'exercice, auquel ont été ajoutés 10 % correspondant à la nouvelle réduction du personnel international pendant la deuxième moitié de la période de 12 mois.

Personnel recruté dans le pays	Variation	
	306,1	11,9 %

• **Mandat : ralentissement du rythme de réduction des effectifs**

17. Pour les raisons mentionnées au paragraphe 9 ci-dessus, à la suite de la révision du tableau d'effectifs, 196 postes sur les 245 qui devaient initialement être rayés du tableau d'effectifs seront maintenus, comme indiqué plus haut à la section II.B.2. Ces 196 postes appartiennent tous à la Division de l'administration. En conséquence, l'effectif requis pour l'exercice 2003/04 en ce qui concerne les fonctionnaires recrutés dans le pays fait apparaître une diminution nette de 49 postes par rapport à l'effectif autorisé pour l'exercice 2002/03. Le calendrier de déploiement de personnel recruté dans le pays pour 12 mois, initialement autorisé et révisé, est le suivant :

Déploiement du personnel recruté dans le pays

	2003						2004						Moyenne
	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Effectif autorisé	732	732	732	714	714	714	599	599	599	512	512	512	639
Effectif révisé	928	928	928	928	928	928	599	599	599	512	512	512	742
Différence	196	196	196	214	214	214	-	-	-	-	-	-	103

18. Les 196 postes qu'il est proposé de maintenir représentent l'effectif dont la Division de l'administration a besoin pour fournir un appui aux autres composantes de la Mission, notamment un appui supplémentaire à la nouvelle unité de police constituée. En raison du report du retrait des militaires, la Division de l'administration doit continuer d'assurer les services d'appui courants, et les nombreuses tâches relatives au rapatriement des contingents sont remises à plus tard. En effet, le rapatriement des contingents, qui devait être en grande partie achevé en juin 2003, est reporté à la fin de l'année.

19. Outre le maintien de 196 postes au début de l'exercice, il est proposé de garder les mêmes effectifs jusqu'au 31 décembre, au lieu de les réduire au 30 septembre 2003. Les 18 postes qui devaient être supprimés le 30 septembre seront donc maintenus pendant trois mois de plus.

20. Les 196 postes maintenus compte tenu des besoins de la Division de l'administration se répartissent comme suit :

- a) **Section de la sécurité** : 51 postes d'agent de sécurité recrutés dans le pays pour aider à assurer la sécurité 24 heures sur 24 dans les installations du secteur ouest, notamment le quartier général local, l'atelier de transmissions, les mâts de transmetteur et de répéteur et les autres locaux de la MANUTO;
- b) **Section des finances** : 2 postes pour le soutien logistique hors théâtre à la Section des finances;
- c) **Section du personnel** : 1 poste pour le soutien logistique hors théâtre au Groupe du personnel recruté dans le pays;
- d) **Section des services médicaux** : 2 postes à l'hôpital slovaque de Suai;
- e) **Section des services généraux** : 24 commis au service des casernements/agents d'entretien pour les installations maintenues dans toute la mission; 1 commis aux voyages pour aider au déploiement et au rapatriement des militaires et des membres de la police;
- f) **Section consolidée des opérations logistiques** : 13 postes pour l'administration et la distribution des rations, de l'eau et du combustible;
- g) **Section de l'approvisionnement** : 2 postes pour la distribution des articles relevant de l'approvisionnement général;
- h) **Section du génie** : 63 postes pour l'entretien courant des casernements, des bureaux, des ateliers et de l'hôpital de Covalima dans le secteur ouest et également pour l'appui aux effectifs accrus de la police dans les régions;
- i) **Section des transports** : 38 postes de conducteur de poids lourds et de mécanicien pour assurer le transport du matériel et des approvisionnements lors de la fermeture des installations pour appuyer le personnel militaire et civil du district de Covalima et du quartier général du secteur ouest.

21. Le montant estimatif des dépenses afférentes au personnel recruté dans le pays est calculé sur la base d'un taux de vacance de postes de 15 % (5 % pour toute la durée de l'exercice budgétaire, auquel ont été ajoutés 10 % pour tenir compte de la nouvelle réduction du personnel recruté dans le pays pendant la deuxième moitié de la période de 12 mois).

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	273,7	4,5 %

• **Mandat : ralentissement du rythme de réduction des effectifs**

22. L'augmentation prévue à cette rubrique s'explique par le maintien jusqu'au 30 septembre 2003 de 9 postes de Volontaire des Nations Unies, qui devaient être supprimés dans le budget initial. Elle doit également permettre de maintenir 22 des postes de Volontaire des Nations Unies pour que l'effectif reste à 209 jusqu'au 31 décembre 2003. Les postes maintenus appartiennent aux sections de la sécurité, des services généraux, des opérations aériennes, des transports et du génie et correspondent aux effectifs requis pour continuer d'assurer un appui au personnel civil et militaire de la Mission. Le calendrier de déploiement des Volontaires des Nations Unies pour 12 mois, autorisé initialement et révisé, est le suivant :

Déploiement des Volontaires des Nations Unies

	2003						2004						Moyenne
	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Effectif autorisé	200	200	200	187	187	187	162	162	162	143	143	143	173
Effectif révisé	209	209	209	209	209	209	162	162	162	143	143	143	181
Différence	9	9	9	22	22	22	-	-	-	-	-	-	8

	Variation	
Voyages	15,0	2,1 %

• **Mandat : ralentissement du rythme de réduction des effectifs**

23. L'augmentation prévue à cette rubrique doit permettre de couvrir les frais de voyage du Directeur de l'administration et du fonctionnaire du budget qui doivent se rendre à New York lorsque le Comité consultatif examinera le présent budget révisé.

	Variation	
Installations et infrastructures	1 483,9	10,7 %

• **Mandat : ralentissement du rythme de réduction des effectifs**

24. La variation prévue s'explique en très grande partie par l'augmentation des sommes à verser aux pays d'origine des militaires et des policiers au titre du soutien logistique autonome en raison de l'accroissement des effectifs des contingents et des unités de police civile constituées.

	Variation	
Transports terrestres	340,9	9,7 %

• **Mandat : ralentissement du rythme de réduction des effectifs**

25. L'augmentation prévue à cette rubrique s'explique par les besoins supplémentaires en essence, huile et lubrifiants, ainsi qu'en pièces de rechange pour les 40 véhicules supplémentaires qui seront utilisés par la nouvelle unité de police constituée et pour le parc de véhicules qui devra rester à la disposition du personnel militaire et civil.

	Variation	
Transports aériens	5 316,0	28,0 %

• **Mandat : ralentissement du rythme de réduction des effectifs**

26. Au lieu de 6 hélicoptères et 1 avion pendant la première moitié de l'exercice et 4 hélicoptères et 1 avion pendant la deuxième moitié, la flotte aérienne compterait 10 hélicoptères et 2 avions pour la première moitié de l'exercice et 9 hélicoptères et 1 avion pour la deuxième moitié. Cette flotte plus importante permettra de continuer d'assurer la mobilité de la composante militaire jusqu'à la fin du mandat.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	317,4	6,5 %

• **Mandat : ralentissement du rythme de réduction des effectifs**

27. La variation est essentiellement imputable à l'augmentation des sommes à verser aux pays fournissant des contingents au titre du soutien autonome en matière de transmission pour les contingents supplémentaires et l'unité de police civile constituée.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	82,4	2,8 %

• **Mandat : ralentissement du rythme de réduction des effectifs**

28. La variation correspond au coût des services médicaux supplémentaires à fournir au personnel militaire ainsi qu'aux membres de la police civile, de la police constituée et du personnel civil, dont les effectifs seront plus nombreux.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	99,0	10,0 %

• **Mandat : ralentissement du rythme de réduction des effectifs**

29. La variation s'explique principalement par l'augmentation des sommes à verser aux pays qui fournissent des contingents au titre du soutien autonome en matière de matériel spécial pour les contingents supplémentaires et l'unité de police civile constituée.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	284,3	10,9 %

• **Mandat : ralentissement du rythme de réduction des effectifs**

30. L'augmentation à cette rubrique est imputable aux besoins supplémentaires concernant les fournitures et les services divers, tels que l'impression et la reproduction, ainsi que les assurances dommages, compte tenu des effectifs accrus des contingents et de la police civile, et du déploiement d'une nouvelle unité de police constituée.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

31. En ce qui concerne le financement de la MANUTO, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :

a) L'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, d'un crédit supplémentaire d'un montant brut de 23 827 500 dollars, compte tenu du crédit déjà ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/327 du 18 juin 2003;

b) La mise en recouvrement d'un montant brut supplémentaire de 23 827 500 dollars, à raison de 1 985 625 dollars par mois, compte tenu des montants déjà mis en recouvrement auprès des États Membres pour la période considérée, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 20 mai 2004.

